

PARTAGENCE
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

Table des matières	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	5
Evolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10
Renseignements complémentaires	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
PARTAGENCE

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de PARTAGENCE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminée à cette date ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatif, une image fidèle de la situation financière de PARTAGENCE au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme perçoit des produits de dons et d'activités d'autofinancement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. Mon audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme. Par conséquent, je n'ai pas pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée en ce qui concerne les produits, l'excédent des produits sur les charges, l'actif à court terme et l'actif net.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquittés des autres responsabilités déontologiques qui m'incombe selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

J'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et met en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclaration ou le contournement du contrôle interne;

J'acquère une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

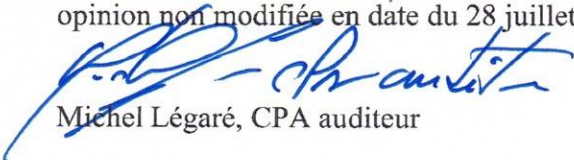
Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ma conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurai relevée au cours de mon audit.

Autre point

Les états financiers de PARTAGENCE pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 n'ont pas été audités mais examinés par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 28 juillet 2022.


Michel Légaré, CPA auditeur

Maria, Qc

Le 5 septembre 2023

**PARTAGENCE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Subventions		
Banque alimentaire du Canada - Gaspésie sans faim	34 640 \$	71 490 \$
Programme d'action communautaire pour les enfants - PACE (Gouvernement du Canada)	58 195	58 195
Programme de soutien aux organismes communautaires - PSOC (Gouvernement du Québec)	129 159	115 760
Centre de services scolaires des Chic-Chocs	4 722	1 147
Programme d'aide à l'action concertée - PAAC (Gouvernement du Québec)	7 129	6 928
Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Gouvernement du Québec)	4 500	6 300
Enveloppe discrétionnaire (député et ministres)		13 500
Banque alimentaire du Québec	65 035	35 537
Fonds agricole du Canada	25 000	
Centraide	3 584	
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Dépannage alimentaire (Gouvernement du Québec)	14 942	
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Dépenses COVID (Gouvernement du Québec)	4 403	
	<u>351 309</u>	<u>308 857</u>
Autres		
Guignolée	10 135	8 716
Dons des particuliers, d'organismes et d'entreprises	60 438	14 387
Revenu de gestion - Proximité	4 035	
Remboursement de TPS-TVQ		6 386
Autres	3 684	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	692	881
Projet en fiducie (page 15)	55 000	
	<u>133 984</u>	<u>30 370</u>
	<u>485 293</u>	<u>339 227</u>

**PARTAGENCE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	174 012	173 296
Dépannage alimentaire	53 461	48 607
Fournitures - dépannage		15 280
Mets préparés	28 421	58 948
Achats pour la guignolée	4 206	10 108
Achats pour la fête de Noel	1 967	264
Achats de matériel scolaire	2 264	3 108
Matériel de remise en état des biens et fournitures d'entretien	5 525	1 169
Matériel d'activités	13 070	
Location d'équipement	1 011	
Location de local	2 000	
Fournitures de bureau	2 367	2 792
Honoraires professionnels	3 950	9 349
Frais du conseil d'administration	2 847	
Assurance	1 096	1 148
Association et cotisation	320	362
Frais de matériel roulant	5 879	2 961
Entretien et réparations	11 913	
Télécommunications	1 970	2 263
Frais de déplacement	3 299	1 026
Activités des bénévoles	280	1 661
Activités sociales		2 242
Publicité et promotion	2 076	555
Formation et recrutement	85	201
Intérêts et frais bancaires	1 174	87
Amortissement des immobilisations	5 970	2 587
Projet en fiducie (page 15)	<u>44 458</u>	
	<u>373 621</u>	<u>338 014</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>111 672</u> \$	<u>1 213</u> \$

**PARTAGENCE
EVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	Investi en Immobi- lisations	<u>Affecté</u>	<u>Non affecté</u>	2023 <u>Total</u>	2022 <u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	4 413 \$	\$	47 178 \$	51 591	50 378 \$
Investissement en Immobilisations	20 263		(20 263)		
Excédent (insuffisance) des Produits sur les charges	(5 278)		116 950	111 672	1 213
Affectation interne		60 542	(60 542)		
SOLDE A LA FIN	<u>19 398 \$</u>	<u>60 542 \$</u>	<u>83 323 \$</u>	<u>163 263 \$</u>	<u>51 591 \$</u>

**PARTAGENCE
BILAN
AU 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<u>A C T I F</u>		
A COURT TERME		
Encaisse	133 576 \$	150 497 \$
Encaisse (Projet en fiducie)	47 154	
Débiteur (note 3)	<u>15 162</u>	<u>4 745</u>
	<u>195 892</u>	<u>155 242</u>
 IMMOBILISATIONS (note 4)	 <u>21 157</u>	 <u>6 864</u>
	<u>217 049</u> \$	<u>162 106</u> \$
<u>P A S S I F</u>		
A COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	18 544 \$	49 557 \$
Apports reportés (note 6)	<u>33 483</u>	<u>58 507</u>
	<u>52 027</u>	<u>108 064</u>
 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 7)	 <u>1 759</u>	 <u>2 451</u>
	<u>53 786</u>	<u>110 515</u>
 <u>A C T I F N E T</u>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	19 398	6 119
AFFECTÉ (note 8)	60 542	
NON AFFECTÉ	<u>83 323</u>	<u>45 472</u>
	<u>163 263</u>	<u>51 591</u>
	<u>217 049</u> \$	<u>162 106</u> \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

Yvonne Baulard, administrateur

Edouard Pelletier, administrateur

PARTAGENCE
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	111 672 \$	1 213 \$
Eléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations	5 970	2 587
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(692)	(881)
	<u>116 950</u>	<u>2 919</u>
Variations nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(66 454)	(17 012)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>50 496</u>	<u>(14 093)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(20 263)	_____
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(20 263)</u>	_____
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	30 233	(14 093)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>150 497</u>	<u>164 590</u>
ENCAISSE A LA FIN	<u>180 730</u> \$	<u>150 497</u> \$

PARTAGENCE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

Note 1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Partagence (l'Organisme) constitué en 1989 selon la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) a pour objectif de gérer un ensemble de services alternatifs visant à combler des besoins de subsistance. Il permet aux individus et aux familles de s'entraider, de faire face à la pauvreté dans le respect et la dignité. De plus, L'organisme recueille différents objets usagés qu'il distribue aux plus démunis. Son siège social est situé à Sainte-Anne-des-Monts.

L'organisme est reconnu comme étant un organisme de bienfaisance enregistré aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

L'organisme est reconnu comme étant un organisme de bienfaisance enregistré aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, et ce à titre, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets au cours de l'exercice

Les produits d'autofinancement sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

PARTAGENCE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants:

Equipement et mobilier de bureau	20%
Matériel informatique	30%
Matériel roulant	30%

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CB

PARTAGENCE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Coûts des transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Note 3 DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes à recevoir	1 590 \$	\$
Subventions à recevoir	10 689	1 350
Avances à un employé	22	
Taxes à la consommation	<u>2 861</u>	<u>3 395</u>
	<u>15 162 \$</u>	<u>4 745 \$</u>

Note 4 IMMOBILISATIONS

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement et mobilier de bureau	34 605 \$	17 258 \$	17 347 \$	1 996 \$
Matériel informatique	12 037	10 734	1 303	1 286
Matériel roulant	<u>22 437</u>	<u>19 930</u>	<u>2 507</u>	<u>3 582</u>
	<u>69 079</u>	<u>47 922</u>	<u>21 157</u>	<u>6 864</u>

Note 5 CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs	9 801 \$	18 068 \$
Vacances à payer	8 743	9 241
Somme à remettre à l'État		
Retenues à la source		<u>22 248</u>
	<u>18 544 \$</u>	<u>49 557 \$</u>



PARTAGENCE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

Note 6 **APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des fonds reçus au cours de l'exercice considéré et destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues au titre des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	58 507 \$	92 971 \$
Montant encaissé pour le prochain exercice		
Dons reçus - Noel de L'Espoir		300
Dons et contributions reçus - autres		101 272
Subvention du Fonds d'Alliance - Proximité (Projet en fiducie)	7 700	
Somme récupéré d'un autre organisme - Proximité (Projet en fiducie)	<u>25 783</u>	
	<u>91 990</u>	<u>194 543</u>
Montant constaté aux résultats		
Noel de L'Espoir		(264)
Centre de services scolaire des Chic-Chocs		(3 059)
Fonds - Marie-François		(4 838)
Sécurité alimentaire	(43 724)	(120 527)
Collège Champagnat		(1 147)
Don du milieu	(14 783)	(6 201)
	<u>58 507</u>	<u>136 036</u>
Solde de fin	<u>33 483 \$</u>	<u>58 507 \$</u>

Note 7 **APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférentes aux immobilisations comprennent le solde non amorti d'un apport reçu de Telus au montant de 3 000 \$ afin d'acquérir un système téléphonique et d'un montant de 10 000 \$ provenant de la Fondation J.A. Francoeur pour l'acquisition du matériel roulant. Ces apports reportés se détaillent comme suit:

Matériel roulant	10 000 \$	10 000 \$
Équipement et mobilier de bureau	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>
	13 000	13 000
Amortissement cumulé	(11 241)	(10 549)
Solde non amorti	<u>1 759 \$</u>	<u>2 451 \$</u>

Les apports reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement du solde dégressif aux taux suivants:

PARTAGENCE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

Note 7 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS (suite)

Matériel roulant	30%
Equipement et mobilier de bureau	20%

Note 8 AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant de 50 000 \$ pour le projet d'achat/rénovation d'une bâtisse afin de déployer ses services au plus près de ses bénéficiaires. De plus, le surplus du travail de proximité - adultes au montant de 10 542 \$ sera affecté à ce même projet pour les prochaines années. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Note 9 INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Débiteurs	(10 417)\$	(1 254)\$
Créditeurs	(31 013)	18 706
Apports reportés	(<u>25 024</u>)	(<u>34 464</u>)
	<u>(66 454)\$</u>	<u>(17 012)\$</u>

Note 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'encaissement des fonds provenant des subventions et d'autres sources, dont l'organisme a besoin pour s'acquitter de ses dettes à l'échéance.

PARTAGENCE
PROJET EN FIDUCIE - TRAVAIL DE PROXIMITÉ-ITINÉRANCE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Proximité (Gouvernement du Québec)	<u>55 000</u> \$	_____ \$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	16 532	
Matériel d'activités	21 942	
Fournitures de bureau	112	
Télécommunications	691	
Frais de déplacement	747	
Publicité et promotion	345	
Intérêts et frais bancaires	54	
Frais de gestion	<u>4 035</u>	_____
	<u>44 458</u>	_____
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>10 542</u> \$	===== \$